

SEANCE du 23 février 2018

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 16 février 2018. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 23 février 2018 à 20H30, à la mairie.

Présents : CANTO René, Maire et Président, BOULMER Jean-Claude, BOUE Marie-Annick, BOUE Alain, BATAIS Dominique, PRUNIER Dominique, CHEVALIER Rémy, ALLAIS Véronique, RONDIN Jean-Hubert.

Excusés : AVRIL Daniel (pouvoir CANTO René), COBAC Alexandra

Absents : GIET Christelle, HONORE David, BOCQUET Arlette, TRANCART Guy.

Véronique ALLAIS a été élue secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

2018-06: Compte administratif « commune » 2018 :

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité laissant apparaître un excédent global de clôture de 193 731,61 € provenant de la section de fonctionnement présentant un excédent de 297 459,70 € et de la section d'investissement présentant un déficit de 103 728,09 €.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2018-07 : Compte de gestion « Commune » 2018 :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018, par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2018-08 : Compte administratif « assainissement » 2018 :

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité laissant apparaître un déficit global de clôture de 34 268,18 € provenant de la section de fonctionnement présentant un excédent de 43 434,05 € et de la section d'investissement présentant un déficit de 9 165,87 €.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2018-09: Compte de gestion « assainissement » 2018 :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018, par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2018-10 : Compte administratif « Résidence la Garenne » 2018 :

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité laissant apparaître un excédent global de clôture nul provenant de la section de fonctionnement présentant un résultat de 0,00 € et de la section d'investissement présentant un résultat de 0,00 €.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2018-11 : Compte de gestion « Résidence la Garenne » 2018 :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018, par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2018-12 : Compte administratif « Lotissement les Cormiers » 2018 :

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité laissant apparaître un déficit global de clôture de 142 120,64 € provenant de la section de fonctionnement présentant un déficit de 0,20 € et de la section d'investissement présentant un déficit de 142 120,44 €.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2018-13 : Compte de gestion « Lotissement les Cormiers » 2018 :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018, par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2018-14 : Vote des subventions au budget primitif 2018.

Au regard des demandes déposées ou adressées et sur proposition de la commission de finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder par vote à mains levées (8 *pour le maintien* du montant des subventions allouées en 2017, 1 *contre* et 1 *abstention*) les subventions communales suivantes :

Associations communales :

Club Sportif Marcillé - Saint Rémy.	1190
Association Sportive et Culturelle Marcillé.	1190
Club 3° âge « Vent d'Automne » Marcillé	875
Association des Parents d'élèves Marcillé-Saint Rémy	980
A.C.P.G. - C.A.T.M.Marcillé.	265
A.C.C.A Marcillé.	385
Rencontre et partage	200
Marci'Motte	500

Associations hors commune :

La truite Tamoutaise	30
MFR Fougères (2 élèves)	70
MFR St Grégoire (2 élèves)	70
Lycée J-B Le Taillandier St Aubin du Cormier (3 élèves)	105
Lycée Les Cordeliers (1 élève)	35
F.N.A.T.H Accidentés travail	30
Prévention Routière	30
France ADOT	30
CFA St Grégoire (1 élève)	35

soit un total de 6020 € qui sera inscrit à l'article 6574 du B.P. 2018.

2018-15 : Résultat d'appels d'offres – Création d'un foyer sportif.

Une consultation relative à l'extension de la tribune en foyer sportif a été réalisée.

Après examen des offres et sur proposition de la commission d'appels d'offres, Monsieur le Maire propose de retenir les devis suivants :

- lot n°1 « structure » (y compris variante) pour un montant de 19823,22 € H.T. par l'entreprise SARL BEAUCHER
- lot n°2 « Electricité » pour un montant de 4761,12 € H.T. par l'entreprise SARL MONSIFROT-PEYROUNY.

Ces devis portent le coût d'objectif du projet à 32208,71 € H.T. arrondi à 32500 € H.T. comprenant également le raccordement des réseaux eaux pluviales et eaux usées, l'acquisition des bungalows et le lot maçonnerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre de l'entreprise SARL BEAUCHER pour le lot « structure » pour un montant de 19823,22 H.T.
- retient l'offre de l'entreprise SARL MONSIFROT-PEYROUNY pour le lot « électricité »
- accepte le coût d'objectif du projet pour un montant estimé à 32500 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser ces travaux suite à la notification d'accord de la demande préalable déposée le 26 décembre 2017 et dès l'obtention du prêt bancaire correspondant.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette offre.

2018-16 : Résultat d'appels d'offres – Remplacement des menuiseries extérieures sur les bâtiments communaux.

Une consultation relative au remplacement des menuiseries extérieures sur les bâtiments communaux a été réalisée.

Après examen des offres et sur proposition de la commission d'appels d'offres, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la SARL BEAUCHER pour le remplacement des menuiseries sur certains bâtiments communaux, à savoir :

- Ecole du bas : les deux portes des classes,
- bibliothèque : la porte d'entrée,
- cantine : la porte, côté Est,
- foyer rural : la porte et deux lucarnes à l'étage côté nord, pour un montant total de 13982,92 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- retient l'offre de l'entreprise SARL BEAUCHER pour un montant s'élevant à 13982,92 H.T.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser ces travaux dès l'obtention du prêt bancaire correspondant,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette offre.

2018-17 : Investissements : création du foyer sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte les devis annexés à la demande de la construction du foyer sportif à savoir :

- Devis de la SAUR :
 - Branchement des eaux usées pour un montant de 1051,06 € H.T.
 - Branchement des eaux pluviales pour un montant de 1293,31 € H.T.
- Devis de l'entreprise LEBRETON Yannick :
 - Travaux de terrassement pour un montant de 1400 € H.T.

De plus, le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'effectuer le remboursement de la facture auprès du FC MBRN pour l'acquisition de trois constructions mobiles s'élevant à 2160 € T.T.C. ainsi que la facture pour le transport des constructions mobiles effectué par la SARL CHAUVVAUX pour un montant de 720 € H.T.

2018-18 : Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – VOLET 4 pour la création d'un foyer sportif

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place par le Département des « contrats de Territoire » sur la période 2017-2021. Il rappelle que ce contrat de territoire est composé de plusieurs volets et notamment le Volet 4 qui correspond à des aides financières spécifiques aux communes les plus fragiles, dont Marcillé-Raoul pouvant bénéficier d'une enveloppe départementale spécifique de 100 € par habitant sur des projets d'investissement. Il précise aussi que Couesnon Marches de Bretagne devra apporter à ces projets une participation identique au Département.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'étudier l'affectation de la dotation pour la commune au projet suivant :

1- Description détaillée du projet : Création d'un bâtiment à destination de foyer sportif pour l'association de Football qui regroupe les communes de Bazouges-la-Pérouse, St Rémy du Plain, Noyal-sous-Bazouges et Marcillé-Raoul.

2- Calendrier opérationnel du projet : Etudes préalables : fin 2017

Appel d'offres : début 2018

Travaux : 1er semestre 2018

Mise en service : 4^{ème} trimestre 2018

3 – plan de financement prévisionnel :

Coût prévisionnel du projet H.T.		Recettes H.T.	
Création d'un foyer sportif	32500 €	Subvention Conseil départemental (40 % sur 30000 €)	12000 €
		Subvention EPCI (Couesnon Marches de Bretagne) 40 % sur 30000 €)	12000 €
		Reste à charge	8500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, et de l'EPCI Couesnon Marches de Bretagne au titre du contrat de territoire VOLET 4,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2018-19 : Demande de subvention auprès du F.F.F. (Fédération Française de Football)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football (F.F.F.) pour la création d'un foyer sportif.

Le coût projeté hors taxe est de 32500 € financé par le Département au moyen du contrat de territoire VOLET 4 pour un montant fléché de 24000 € et le reste sur fond propre.

La subvention sollicitée auprès de la F.F.F. servira à couvrir tout ou partie du reste à charge de 8500 € H.T.

Le Plan de financement serait le suivant :

DEPENSES H.T. (coût total de l'opération)		RECETTES H.T.	
Création d'un foyer sportif	32500 €	Subvention Conseil départemental	12000 €
		Subvention EPCI (Couesnon Marches de Bretagne)	12000 €
		Aide demandée à la L.F.A.	8500 €

2018-20 : Investissements :

- **Bibliothèque.**

Après examen, le conseil municipal accepte le devis MANUTAN Collectivités pour un montant global de 366,18 € H.T. pour l'acquisition d'un chariot à livres s'élevant à 298,18 € .HT. éco-participation incluse ainsi que l'acquisition d'un râtelier à vélos s'élevant à 68 € H.T.

- **poste informatique mairie**

Considérant que le poste informatique mis en réseau dans le bureau de l'agence postale est devenu obsolète, Monsieur le Maire présente le devis STRADANET d'un montant de 1076,39 € (HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis STRADANET cité ci-dessus et ouvre le crédit nécessaire à l'article 2183 du budget primitif 2018.

2018-21 : Recouvrement du nettoyage à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recouvrer les frais de nettoyage supplémentaires constatés à la suite d'une location à la salle polyvalente en date du 10 février 2018.

Le conseil municipal accepte la proposition de son maire et décide d'émettre à l'encontre de l'association TMC 35, un titre de 198 € correspondant à ces frais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Numéros d'ordre des délibérations : de 2018-01 à 2018-05.

